

POLITIQUE

Jean-Pierre Sueur pour l'application de la loi

Jeudi, le sénateur du Loiret est intervenu lors de l'examen de la proposition de loi visant à établir la recevabilité des parlementaires devant le Conseil d'État. Elle sollicite la condamnation du gouvernement en cas de non publication — souvent de longs mois —, des décrets nécessaires à la mise en application de la loi. « *Il faut en finir avec le pouvoir exorbitant des gouvernements de ne pas appliquer la loi en omettant de publier les décrets* », a-t-il déclaré. Et de citer la loi votée en 2004, à son initiative, prévoyant un congé de maternité spécial pour les femmes dont les mères s'étaient vu prescrire le Distilbène. « *Il a fallu 5 ans, 6 mois et 14 jours pour que les deux décrets d'application paraissent.* »